

POLITIQUE

SERVICE DE TAXI

Les services de taxi peuvent être utilisés pour les services suivants :

Le taxi peut être pris pour une urgence qui ne met pas la personne en danger.

Exemple: grippe, mal de dos, etc...

Les hôpitaux qui sont en dehors de la région de Trois-Rivières et Sorel et Drummondville ne sont pas admissibles pour consultation sans prescription. Sauf avec prescription ou papier de consultation.

Le taxi peut être pris pour aller à un rendez-vous fixés par un médecin pour un traitement en dehors de la région s'il n'existe aucun endroit dans la région qui peut donner le service.

Pour ce qui est des examens de la vue, la personne pourra prendre le taxi seulement _____ fois par année. De plus, l'examen devra avoir lieu entre Trois-Rivières et Sorel et Drummondville, en dehors de ces limites, aucun taxi sera couvert à moins que le patient requière des services spécialisés qui ne peuvent être donner dans la région.

Pour les dents : Un examen peut être admissible s'il est dans la région Sorel – Trois-Rivière et Drummondville. Un taxi en dehors de ces limites

sera admissible seulement si les dentistes de cette région ne peuvent faire le traitement avec signature de leur part.

Massothérapeute, acupuncture, physiothérapie, psychologue seulement avec prescription et le service devra être donné dans la région Trois-Rivières – Sorel – Drummondville à moins que le traitement ne puisse être donné dans la région. Les traitements ne pourront dépasser la prescription.

Si une personne désire quand même aller en dehors des limites, elle devra payer le taxi.

Une personne qui a été hospitalisée ou qui sera hospitalisée peut demander un transport pour retourner chez lui.

Les clients ne peuvent exiger un chauffeur en particulier, ils doivent prendre celui qui est disponible.

Si deux personnes ont un rendez-vous dans le même établissement, les deux personnes seront jumelés dans le même transport si ils consentent.